

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-749/SG/CG autorisant le remboursement de retenues rétroactives pour pension.

n° 73-749/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
9 mai 1973

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1973

Date du numéro
25 mai 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le remboursement aux héritiers de M. Ahmed Mohamed Egal d'une somme de neuf cent vingt-trois mille (923.000) F.D. représentant les retenues rétroactives pour validation de son mandat du 30 octobre 1959 au 17 novembre 1963 et de la période complémentaire à ce mandat pour atteindre une durée totale de cinq annuités. Aucune retraite ne pourra, de ce fait, être concédée à M. Ahmed Mohamed Egal ou à ses veuves ou ses enfants.